

ExxonMobil France Holding SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 107 236 620 euros
Siège social : 20 rue Paul Héroult - 92000 Nanterre
424 985 281 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE ADRESSEE A L'ASSOCIE UNIQUE

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq,

La société ExxonMobil International Holdings B.V., société de droit néerlandais au capital de 19 800 euros, dont le siège est à Botlekweg 121, Havennummer 4060, 3197 KA Botlek, Rotterdam, The Netherlands, représentée par Messieurs J.F. Alen et H. M. Pluckel,

Propriétaire de la totalité des 72 605 680 actions de 15,25 € de nominal chacune composant le capital social de la société et donc associé unique de ladite société,

Faisant suite à la consultation écrite qui lui a été adressée le 24 juin 2025 par le Président de la société ExxonMobil France Holding S.A.S.,

A adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024, approuve ces rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, à savoir :

Report à nouveau avant affectation	(613 575 460,13) €
Résultat net 2024	(271 515 900,67) €
Soit un total de :	(885 091 360,80) €

De la façon suivante :

Affectation à la réserve légale	0,00 €
Dividende	0,00 €
Report à nouveau après affectation	(885 091 360,80) €
Soit un total de :	(885 091 360,80) €

L'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités ainsi que tous les dépôts et publications prescrits par la loi.

L'Associé Unique, ExxonMobil International Holdings B.V.
représenté par

J. F. ALEN

H. M. PLUCKEL



45 rue Kleber,
92300 Levallois-Perret

EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS

Société par actions simplifiée unipersonnelle

RCS : FR77424985281

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « A – Immobilisations financières » de l'annexe des compte annuels décrit les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables retenues par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des modalités d'évaluation retenues, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et vérifié la pertinence des informations fournies dans l'annexe.

- La note « D – Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels décrit :
 - Les conditions de garanties de passif accordées au titre de l'ancienne filiale NOROXO. Nous avons examiné la documentation juridique qui fonde l'estimation de la provision et nous avons vérifié la pertinence des informations mentionnées dans l'annexe.
 - La comptabilisation d'une provision correspondant à la situation nette négative de la filiale EMCF. Nous avons examiné la documentation qui fonde la provision et nous avons vérifié la pertinence des informations mentionnées dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 23 juin 2025

Signé par :


Mathieu MOUGARD

C8AC05D8B240469...

Mathieu MOUGARD

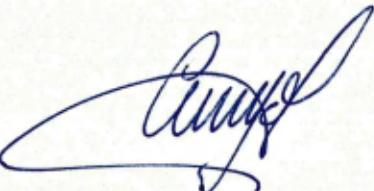
Associé

EXXONMOBIL FRANCE HOLDING SAS

**20 Rue PAUL HEROULT
92000 NANTERRE**

Comptes au 31/12/2024

Pour copie certifiée conforme
Le : 23 juin 2025



Charles AMYOT
Président

EMFH - EXXONMOBIL FRANCE
HOLDING SAS
20 r. PAUL HEROULT
92000 NANTERRE

Déclaration au 31/12/2024

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	8
Détail des comptes - Passif	9
Détail des comptes - Charges	11
Détail des comptes - Produits	13

**EMFH - EXXONMOBIL FRANCE
HOLDING SAS
20 r. PAUL HEROULT
92000 NANTERRE**

Déclaration au 31/12/2024

Comptes annuels

EMFH - EXXONMOBIL FRANCE
HOLDING SAS
20 r. PAUL HEROULT
92000 NANTERRE

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2024

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 378 334 580,64		211 427 275,00	1 166 907 305,64
Créances rattachées à des participations				1 166 907 442,84
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 378 334 580,64		211 427 275,00	1 166 907 305,64
				1 166 907 442,84
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	26 058 914,90			26 058 914,90
Capital souscrit et appelé, non versé				169 996 098,52
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTEs DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	26 058 914,90		26 058 914,90	169 996 098,52
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 404 393 495,54		211 427 275,00	1 192 966 220,54
				1 336 903 541,36

EMFH - EXXONMOBIL FRANCE
HOLDING SAS
20 r. PAUL HEROUlt
92000 NANTERRE

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2024

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	1 107 236 620,00)	1 003 793 125,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		483 537 410,12	412 992 338,12
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		46 712 058,46	46 712 058,46
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		-613 575 460,13	-175 415 728,90
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-271 515 900,67	-438 159 731,23
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	CAPITAUX PROPRES	752 394 727,78	849 922 061,45
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		420 000 000,00	484 000 000,00
Provisions pour charges		2 237 000,00	2 721 000,00
	PROVISIONS	422 237 000,00	486 721 000,00
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	18 309 570,76	252 019,91
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		24 922,00	8 460,00
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
COMPTEs DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
	DETTES	18 334 492,76	260 479,91
Ecart de conversion passif			
	TOTAL GENERAL	1 192 966 220,54	1 336 903 541,36

EMFH - EXXONMOBIL FRANCE
HOLDING SAS
20 r. PAUL HEROULT
92000 NANTERRE

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2024

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
		PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			124 759,17	110 008,33
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				8 625,91
		CHARGES D'EXPLOITATION	124 759,17	118 634,24
		RESULTAT D'EXPLOITATION	-124 759,17	-118 634,24
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			202 330 520,00	40 262 086,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			12 262 987,58	5 684 997,31
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		PRODUITS FINANCIERS	214 593 507,58	45 947 083,31
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			114 806,13	331,30
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		CHARGES FINANCIERES	114 806,13	331,30
		RESULTAT FINANCIER	214 478 701,45	45 946 752,01
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	214 353 942,28	45 828 117,77

EMFH - EXXONMOBIL FRANCE
HOLDING SAS
20 r. PAUL HEROULT
92000 NANTERRE

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2024

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		439 000,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	963,00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	64 484 000,00	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 484 963,00
		439 000,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	484 000,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	550 000 125,45	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		484 529 000,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	550 484 125,45
		484 529 000,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-485 999 162,45
		-484 090 000,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-129 319,50	-102 151,00
	TOTAL DES PRODUITS	279 078 470,58
		46 386 083,31
	TOTAL DES CHARGES	550 594 371,25
		484 545 814,54
	BENEFICE OU PERTE	-271 515 900,67
		-438 159 731,23

ExxonMobil France Holding SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31/12/24

INFORMATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Total du bilan avant répartition du résultat : 1 192 966 221 EUROS

Résultat de la période : 271 515 901 EUROS (perte)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 de l'autorité des Normes comptables, relatif au nouveau Plan Comptable Général homologué par arrêté du 8 septembre 2014. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Test de dépréciation des titres de participation

Le test de dépréciation des titres de participation réalisé au 31 décembre 2024 conduit à maintenir la provision pour dépréciation de l'intégralité de la valeur des titres de la société ExxonMobil Chemical France.

Arrêt définitif du vapocraqueur, des unités de polyéthylène, de polypropylène, d'adhésifs et des facilités logistiques associées d'ExxonMobil Chemical France

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF) a annoncé le 11 avril 2024 le projet d'arrêt définitif du vapocraqueur, des unités de polyéthylène, de polypropylène, d'adhésifs et des facilités logistiques associées.

En dépit des mesures prises pour réduire les coûts et améliorer leur performance économique des dernières années, ces unités n'étaient pas économiquement viables. En effet, la configuration du vapocraqueur, sa taille comparée aux grandes unités nouvellement construites, les coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe le rendaient non compétitif.

La fermeture effective depuis le 30 septembre 2024 va entraîner la suppression de 570 emplois au périmètre des sociétés du groupe ExxonMobil en France sur l'année 2025. Après consultation des instances représentatives du personnel, la réorganisation qui en découle sera mise en place d'ici fin 2025 et concerne les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France. Le coût de cette réorganisation est estimé à 119 millions d'euros et est intégralement pris en charge par EMCF.

La société prévoit de démanteler à terme les installations concernées et d'engager la réhabilitation environnementale.

EMFH en qualité d'actionnaire unique de sa filiale EMCF a confirmé le 24 mai 2024 son intention d'accompagner la société EMCF pour le financement de son projet de réorganisation.

Recapitalisation de la société EMCF

Afin de rétablir la situation des capitaux propres de sa filiale EMCF dont les comptes au 31 Décembre 2023 faisaient apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, il a été procédé aux opérations de recapitalisation suivantes effectuées en date du 26 novembre 2024 :

- une opération d'augmentation du capital social en numéraire pour un montant de 550 millions d'euros ;
- suivie d'une réduction de capital du même montant (coup d'accordéon) pour apurer les pertes

L'impact de la recapitalisation d'ExxonMobil Chemical France s'est traduit dans les comptes d'ExxonMobil France Holding SAS par la création de titres intégralement annulés à hauteur de 550 millions d'euros.

Augmentation de capital de la holding EMFH

Pour permettre la recapitalisation d'EMCF, l'actionnaire unique ExxonMobil International Holdings BV a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'EMFH pour le montant de 174 millions d'euros en date du 2 août 2024 correspondant à la création de 6 783 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15,25 € par action soit 103 millions d'euros d'augmentation du capital social et 71 millions d'euros d'augmentation de la prime d'émission.

Ainsi à la suite de cette augmentation, le capital social d'EMFH s'établit à 1 107 236 620 euros au 31 décembre 2024 contre un capital de 1 003 793 125 euros au 31 décembre 2023.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Annonce du projet de cession des parts EMFH dans Esso S.A.F. et dans EMCF

EMFH a annoncé, le 28 mai 2025, être entrée en négociations exclusives avec la société North Atlantic France SAS en vue de lui céder l'intégralité de ses participations dans Esso S.A.F. et dans EMCF :

- Cette opération envisagée sera soumise aux instances représentatives du personnel compétentes conformément aux dispositions légales applicables ;
- En cas de signature des documents transactionnels définitifs, la réalisation de l'acquisition de l'intégralité de la participation dans Esso S.A.F. serait soumise à l'obtention de certaines

autorisations réglementaires ainsi qu'à la finalisation de certains accords de financement, et devrait intervenir au cours du dernier trimestre de l'année 2025.

Augmentation de capital d'EMCF en numéraire en juin 2025

EMFH prévoit d'effectuer dans la première quinzaine de juin 2025 une augmentation de capital d'EMCF en numéraire d'un montant de 398 M€, financée par emprunt auprès du groupe ExxonMobil. Cette augmentation de capital serait suivie d'une réduction de capital du même montant.

NOTES SUR LE BILAN

A - IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou de souscription.

A chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'acquisition des titres E.M.C.F. chez E.M.F.H. est de 211 400 milliers d'euros.

Pour rappel, une dotation aux provisions pour dépréciation de l'intégralité de la valeur des titres EMCF dans les livres d'EMFH a été constatée au 31 Décembre 2019.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2024 a confirmé le maintien de cette dépréciation au 31 décembre 2024.

La valeur d'acquisition des titres ESSO S.A.F. chez E.M.F.H. est de 650 696 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024 aucun indice de perte de valeur des titres ESSO S.A.F. n'a été constaté, le résultat net consolidé d'Esso S.A.F. suivant les normes IFRS étant de 106,5 M€ en 2024.

Le prix d'acquisition des titres Infineum France (valeur de marché) à 516 183 milliers d'euros et la prise en compte des résultats ainsi que la distribution des dividendes depuis cette acquisition justifient l'absence d'une dépréciation.

TABLEAU DES FILIALES & PARTICIPATIONS

(milliers d'euros)	Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Autres capitaux	Quote part	Valeurs	Valeurs	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Dividendes encaissés par la société
		social	propres hors du capital d'acquisition résultant de l'exercice	détenus (%)	d'inventaire des titres détenus	des titres détenus	consentis par la société	donnés par la société	de l'exercice	de l'exercice	
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'EMFH*											
1- Filiales (+ de 50% du capital détenu par EMFH)											
- ESSO SAF	98 338	1 662 673	82,89	650 696	650 696				17 553 782	(1 074)	159 831
- ExxonMobil Chemical France	37 012	29 390	100,00	211 400	0				1 290 820	(486 084)	0
2- Participations (10 à 50% du capital)											
- Infineum France	15 326	285 013	50,00	516 183	516 183				887 867	89 028	42 500
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
1- Filiales françaises				56	29						
2- Participations dans des sociétés françaises											0

B - AUTRES CREANCES :

Créances fiscales : 16 505 milliers d'euros.

Pour mémoire, la loi de finances rectificative pour 2021 du 19 Juillet 2021 visant à accompagner les entreprises dans la sortie de crise jusqu'à la fin de l'année 2021 a renforcé temporairement le dispositif de report en arrière des déficits au titre de l'impôt sur les sociétés, dit « carry back ». Cette loi prévoyait la possibilité pour les entreprises de reporter en arrière la totalité de leur déficit constaté au titre de l'exercice déficitaire clos à compter du 30 juin 2020 et jusqu'au 30 juin 2021 sur leurs bénéfices des trois exercices précédents (2019, 2018, 2017). Les déficits ainsi imputés faisaient naître une créance sur le Trésor au taux d'impôt applicable à compter du 1er janvier 2022 soit 25% et imputable sur l'impôt des cinq exercices suivants ou remboursable à l'issue de cette période de cinq ans.

Au titre de ce dispositif, le groupe ExxonMobil France Holding S.A.S. a exercé un report en arrière du montant de la part du déficit fiscal constaté au 31 décembre 2020 correspondant au bénéfice taxable de l'exercice 2017 (soit 62.6 millions d'euros). La créance sur le Trésor s'établit ainsi à 15 654 milliers d'euros.

Par ailleurs, le groupe fiscal EMFH ayant été déficitaire sur la période 2018 à 2023 inclus, il en résulte une créance sur l'Etat provenant des crédits d'impôts CIR non encore utilisés, reçus principalement de sa filiale EMCF au titre des exercices 2021 à 2023. Le montant de ces crédits d'impôts s'élève à 854 milliers d'euros.

(milliers d'euros)

Rubriques	filiale du groupe fiscal intégré EMFH	crédits d'impôt exercice 2021	crédits d'impôt exercice 2022	crédits d'impôt exercice 2023	Montant au 31 dec 2024
CIR	EMCF Infineum France	210 103	232 136	170 306	612 239
sous total CIR		210	335	306	851
Carry back	EMFH	15 654			15 654
sous total Carry back		15 654	0	0	15 654
total créances sur l'Etat		15 864	335	306	16 505

Comptes Courants avec les sociétés du groupe : 9 554 milliers d'euros.

Ce montant comprend des avances financières accordées par E.M.F.H. aux sociétés du groupe dans le cadre de conventions de trésorerie. Au 31 décembre 2024, il représentait l'avance consentie à la société EMCF et comprenait une provision pour produits d'intérêts à recevoir au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 6 456 milliers d'euros.

C - CAPITAUX PROPRES :

La société ExxonMobil France Holding SAS est filiale à 100 % d'ExxonMobil International Holdings BV (Pays Bas).

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	1 416 785	173 989		1 590 774
Réserve légale et autres	46 712			46 712
Report à nouveau	(175 416)		(438 160)	(613 576)
Résultat 2023	(438 160)	438 160		0
Résultat 2024			(271 516)	(271 516)
Subventions d'investissement	0			0
Provisions réglementées	0			0
Total	849 922	612 149	(709 676)	752 395

Pour permettre la recapitalisation d'EMCF, l'actionnaire unique ExxonMobil International Holdings BV a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'EMFH pour le montant de 173 998 567 euros en date du 02 août 2024 correspondant à la création de 6 783 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15,25 € par action soit 103 443 495 € d'augmentation du capital social et 70 545 072 euros d'augmentation de la prime d'émission.

Ainsi à la suite de cette augmentation, le capital social d'EMFH s'établit à 1 107 236 620 euros au 31 décembre 2024 contre un capital de 1 003 793 125 euros au 31 décembre 2023.

D – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : 422 237 milliers d'euros

Ce montant comprend :

- La garantie de passif signée en août 2008 entre la Société ExxonMobil France Holding S.A.S., et la Société SOGESI S.A.S. Associé Unique de la Société NOROXO S.A.S., qui couvre :

- la diminution des postes d'actifs et le paiement de tout passif qui interviendrait avant le 30 juin 2015, dans la limite de 25 000 milliers d'euros, qui résulterait notamment d'une insuffisance des provisions afférentes aux coûts futurs de démantèlement, dépollution et remise en état (garantie de passif générale). Cette dernière avait fait l'objet d'une extension signée en date du 6 décembre 2019 et avait donné lieu à une dotation à la provision de 7 881 milliers d'euros ;
- le risque judiciaire en relation avec l'épidémie de légionellose constatée dans la région lensoise fin 2003 (garantie illimitée dans le temps et en montant).

Au 31 décembre 2024, la provision s'établit à 2 237 milliers d'euros, dont 887 milliers d'euros au titre de la garantie générale et 1 350 milliers d'euros au titre de la garantie de passif couvrant le risque judiciaire. Une reprise de la provision pour un montant de 484 milliers d'euros a été constatée correspondant aux versements effectués par EMFH à Sogesi associé unique de Noroxo au titre de la garantie de passif générale (qui avait, pour rappel, fait l'objet d'une extension en 2019 pour 7 881 Milliers d'euros).

- Une provision pour risques de 420 000 milliers d'euros correspondant à la situation nette négative de la filiale EMCF au 31 décembre 2024, EMFH ayant confirmé son intention d'accompagner sa filiale EMCF dans le financement de son projet de réorganisation engagé dès 2024. Une reprise de provision pour un montant de 64 000 milliers d'euros a toutefois été constatée en 2024 pour refléter l'amélioration de la situation nette d'EMCF par rapport au 31 décembre 2023. A noter qu'une recapitalisation a été effectuée en 2024 pour le montant de 550 000 milliers d'euros.

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour garanties de passif consenties à la filiale Sogesi - garantie générale appelée non versée - garantie couvrant le risque judiciaire lié à l'épidémie de légionellose de l'usine Noroxo	1 371 1 350		(484)		887 1 350
Provision pour situation nette négative filiale EMCF	484 000		(64 000)		420 000
Total	486 721	0	(64 484)	0	422 237

E - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES :

Aucun emprunt n'a été contracté en 2024.

Les dettes financières au 31 décembre 2024 ressortent à 18 310 milliers d'euros et se répartissent comme suit :

- 31 milliers d'euros envers S.F.L.A.
- 18 202 milliers d'euros envers ExxonMobil Capital Hungary KFT
- 77 milliers d'euros envers Esso S.A.F.

F – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES :

(milliers d'euros)

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances:			
Groupe & associés	9 554	9 554	
Débiteurs divers			
Etats & collectivités	16 505	0	16 505
 Dettes			
 Emprunts & dettes financières diverses:			
Groupe & associés	18 310	18 310	

G – DETTES FISCALES ET SOCIALES :

Compte tenu de la situation déficitaire du groupe EMFH en 2024 aucune dette d'impôt sur les sociétés n'a été constatée au 31 décembre 2024.

NOTES SUR LE RESULTAT**H - RESULTAT FINANCIER :**

Produits financiers : 214 594 milliers d'euros correspondant à :

- 42 500 milliers d'euros de dividendes reçus de la participation Infineum France

- 159 831 milliers d'euros de dividendes reçus de la filiale Esso S.A.F.
- 12 263 milliers d'euros d'intérêts payés par EMCF, Esso S.A.F. et ExxonMobil Hungary KFT.

Charges financières : 112 milliers d'euros

Elles correspondent aux intérêts négatifs versés à Esso S.A.F. et à ExxonMobil Hungary KFT.

I - RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Il comprend

- Une charge exceptionnelle de 484 milliers d'euros correspondant au paiement effectué par EMFH dans le cadre de la garantie de passifs entre EMFH et Sogesi (*). Cette charge est compensée par une reprise de provision du même montant soit un impact au résultat nul ;
- Une charge de 550 000 milliers d'euros qui reflète l'annulation des titres EMCF créés pour le montant de 550 M€ dans le cadre de la recapitalisation de la filiale EMCF réalisée en date du 26 novembre 2024 suivie d'une réduction de capital du même montant (coup d'accordéon) afin d'apurer les pertes d'EMCF.
- Une reprise de provision pour risque pour un montant de 64 000 milliers d'euros correspondant à l'amélioration de la situation nette négative de la filiale EMCF au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023.

(*) Garantie de passif signée en août 2008 entre la Société ExxonMobil France Holding S.A.S., et la Société SOGESI S.A.S. Associé Unique de la Société NOROXO S.A.S et qui a fait l'objet d'une extension signée le 6 Décembre 2019 (voir rubrique D : provisions pour risques et charges).

J - IMPOTS SUR LES BENEFICES :

Il comprend un produit d'impôt de 129 milliers d'euros provenant principalement du crédit impôt recherche Infineum au titre de l'exercice 2023.

La société ExxonMobil France Holding SAS, est mère d'un groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2024 ses filiales sont : ExxonMobil Chemical France SARL et la Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés SARL (S.F.L.A.).

La convention d'intégration fiscale prévoit que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément. En conséquent, la société « tête de groupe » bénéficie ou pâtit des conséquences positives ou négatives du système d'intégration fiscale.

Par ailleurs, depuis l'acquisition de la participation d'Infineum France SNC en date du 1er avril 2015, les bénéfices réalisés par la société Infineum France sont imposés au niveau d'EMFH à raison de la part des résultats correspondant à ses droits, soit 50%.

AUTRES INFORMATIONS

K – ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D’IMPOT :

Accroissement de la dette future d'impôt en 2024 :

- Le montant du profit fiscal créé par EMFH ressort à 64 529 milliers d'euros.
- Le montant du résultat d'ensemble du groupe fiscal intégré ExxonMobil France Holding est déficitaire pour 567 928 milliers d'euros

Ainsi, au 31 décembre 2024, le montant des déficits reportables du groupe fiscal EMFH s'établit à 1 290 651 milliers d'euros.

L – COMPTES CONSOLIDÉS :

En application de l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société ExxonMobil France Holding SAS est exemptée d'établir des comptes consolidés pour le groupe qu'elle représente du fait de son appartenance à un ensemble de sociétés plus important dont la tête de groupe, ExxonMobil Luxembourg et Compagnie, établit ses propres comptes consolidés dans les conditions prévues au même article.

M – ENGAGEMENTS HORS BILAN :

(milliers d'euros)

Engagements donnés	2024	2023
Crédits d'enlèvement en douane : garantie donnée par la maison mère EMFH à ses filiales :		
- ESSO S.A.F.	250 000	250 000
- E.M.C.F.	4 500	4 500
Autres garanties données à ESSO S.A.F. (garantie transit et garantie litige)	239	239
Suivant convention de cession d'actions (titres NOROXO) :		
Garantie de passif donnée à la société SOGESI S.A.S. :		
- Garantie liée à la procédure pénale de légionellose de Noroxo sans limite de durée	sans plafond	sans plafond
- Engagement sur le passif de Noroxo (couverture des coûts de remise en état des sols de Noroxo)	4 910	4 910
Garantie et caution données à la société E.M.C.F. :		
- Garantie transit	0	0
- Caution pour opérations diverses	50	50
- Acte de cautionnement Litige Imports	0	0
- Contre-garantie accordée à Euler Hermes au titre des garanties environnementales souscrites par EMCF	8 661	8 661
Engagement donné sur le passif de la participation Infineum France S.N.C.	114 557	86 562
Engagement donné sur le passif de la participation Worex S.N.C. (jusqu'au 31 décembre 2023)	0	27 855
Engagement donné par E.M.F.H. à l'IGRS au titre de l'obligation de sécurisation des engagements retraites d'E.M.C.F.	9 000	9 000
Engagement donné par E.M.F.H. à l'IGRS au titre de l'obligation de sécurisation des engagements retraites de Noroxo	152	154
Engagements reçus	2024	2023
Engagement reçu de Shell Finance (Netherlands) B.V. pour la garantie par la société des Pétroles SHELL S.A.S. de son obligation d'indemniser E.M.F.H. à hauteur de 50% des dettes qu'E.M.F.H. aurait réglées directement à un créancier d'Infineum France SNC en sa qualité d'associé	240 639	226 244

N – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Un montant de 8 940 euros hors taxes a été comptabilisé en 2024 au titre des honoraires de commissariat aux comptes et de la certification de l'examen des comptes individuels de l'exercice.

**RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Nous vous présentons, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2024, d'une durée de 12 mois.

1. ACTIVITES DE LA SOCIETE

1.1. Situation de la société durant l'année 2024

La société ExxonMobil France Holding SAS (« EMFH » ou « la société ») est une holding n'ayant pas d'activité opérationnelle.

1.1.1. Activités de la branche Chimie

EMFH détient 100 % d'ExxonMobil Chemical France (« EMCF »), 50 % d'Infineum France SNC et 100 % de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés (« SFLA »).

La société EMCF a assuré au cours de l'exercice 2024 des activités de fabrication à Port-Jérôme-sur-Seine et de vente.

Les ventes d'EMCF en volume s'élèvent à 1,1 million de tonnes en 2024, après 1,6 million de tonnes en 2023.

Le chiffre d'affaires 2024 d'EMCF s'élève à 1 291 M€ contre 1 801 M€ en 2023, en baisse de 28 %.

Après plus de deux ans de crise inédite, la Chimie en France reste affectée par l'absence de reprise de la demande industrielle européenne et affiche un recul de sa production de 0,3 % en 2024. Les taux d'utilisation de ses capacités industrielles (75 %) sont toujours inférieurs au seuil de rentabilité (80 %). Cette sous-activité affecte en particulier la Chimie « amont » (chimies minérale et organique) et se traduit par une baisse du chiffre d'affaires global (-5 %) et des investissements (-15 %).

Face à la domination de la Chine et la guerre commerciale avec les Etats-Unis, la Chimie en France n'est pas en mesure de résister avec des coûts de l'énergie plus importants que dans les zones concurrentes, une réglementation européenne complexe et la fiscalité la plus élevée de la zone euro.

La Chimie européenne, déjà fortement impactée par les augmentations de capacités en Chine, synonymes de vente à prix bas, redoute particulièrement la reconfiguration des flux internationaux. De nombreux emplois ont été déjà détruits en quelques mois et, sans action résolue, 15 à 20 000 emplois directs sont menacés en France et 150 à 200 000 en Europe.

L'année écoulée a été marquée par une décision majeure pour EMCF : l'annonce du projet d'arrêt définitif du vapocraqueur ainsi que des unités avales associées (LPP, Escorez, PE). Cette décision s'inscrit dans un contexte de profonde transformation du marché des oléfines, caractérisé par un cycle bas prolongé et

une intensification de la concurrence, notamment en provenance des États-Unis et de l'Asie. Ces dynamiques ont entraîné une dégradation significative de la rentabilité, avec des pertes financières importantes enregistrées au cours des cinq dernières années.

Par ailleurs, le différentiel structurel du coût de l'énergie entre l'Europe et les États-Unis – jusqu'à trois à quatre fois plus élevé sur le Vieux Continent – a accentué les difficultés économiques du site. Malgré ce contexte défavorable, certaines activités ont su préserver leur rentabilité. C'est notamment le cas du business Additifs, porté par la coentreprise Infineum, ainsi que de l'activité HOP, qui demeurent toutes deux profitables.

Dans ce contexte de transition, l'excellence opérationnelle a été rigoureusement maintenue. Les opérations d'Infineum ont été poursuivies sans interruption durant toute la période de consultation liée au projet de rationalisation de la Chimie. L'arrêt des unités BCI, PE, LPP et Escorez, intervenu dès juin 2024, s'est déroulé dans des conditions exemplaires, sans aucun incident de sécurité des procédés ni impact pour le personnel.

Un accompagnement spécifique a été mis en place pour soutenir les clients et limiter les effets du projet sur leurs activités. Par ailleurs, les unités Oxo, C3 et C4 ont pu redémarrer en toute sécurité à l'automne, témoignant de la robustesse des processus de pilotage industriel. Enfin, les opérations de mise à disposition (MAD) ont été progressivement mises en œuvre, conformément au calendrier établi.

Dans une logique de renforcement de la compétitivité, plusieurs initiatives structurantes ont été engagées. L'arrêt du vapocraqueur a permis d'optimiser les synergies entre la raffinerie et les activités chimiques, ouvrant la voie à une meilleure intégration industrielle. Un projet majeur a également été mené à bien : la construction de l'unité SO₃, finalisée en décembre 2024 sans aucun incident. Ce nouvel outil industriel, dont le démarrage est prévu pour mars 2025, constitue un levier stratégique pour la diversification et la consolidation des activités futures.

EMCF enregistre en 2024 une perte de 486 M€, contre une perte de 515 M€ en 2023. Au 31 décembre 2024, les capitaux propres d'EMCF sont négatifs de 420 M€, en hausse de 64 M€ par rapport au 31 décembre 2023, négatifs de 484 M€. Cette hausse fait suite à l'augmentation de capital en numéraire réalisée par l'actionnaire unique ExxonMobil France Holding SAS (EMFH) pour le montant de 550 M€ en vue d'apurer les pertes antérieures.

Les dépenses d'investissements d'EMCF se sont élevées à 5,5 millions d'euros sur l'exercice 2024, en nette baisse par rapport à 2023 (13 millions d'euros) faisant suite à la décision prise par EMCF d'arrêter le vapocraqueur et ses unités avales et qui a pris effet le 30 septembre 2024.

Les charges de recherche et de développement engagées en 2024 s'élèvent à 7 millions d'euros, contre un montant de 13 millions d'euros en 2023.

Le chiffre d'affaires d'Infineum France s'est élevé à 887 M€ en 2024, en augmentation de 0,9 % par rapport à 2023, pour un résultat net positif de 89 M€.

La société SFLA n'a eu aucune activité opérationnelle au cours de l'exercice 2024.

1.1.2. Activités de la branche Pétrole

EMFH détient 82,89 % d'Esso Société Anonyme Française (« Esso S.A.F. »), société cotée à la bourse de Paris. L'unique action Worex détenue par EMFH a été cédée à la société Esso S.A.F. le 1^{er} mars 2024.

Les raffineries de la société Esso Raffinage S.A.S. ont traité 12,6 millions de tonnes de pétrole brut en 2024, en baisse de 17,6 % par rapport à 2023, dont 9 millions de tonnes par la raffinerie de Gravenchon, soit un taux d'utilisation de 75 % de sa capacité de traitement, et 3,6 millions de tonnes par la raffinerie de Fos, ce qui représente un taux d'utilisation de 65 %.

Pour rappel, la raffinerie de Fos-sur-Mer a procédé à un grand arrêt pour maintenance programmée à partir du 20 janvier pour commencer à redémarrer le 8 mars.

Un incendie s'est déclaré le 11 mars 2024 sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon. Le redémarrage des unités de production endommagées par l'incendie s'est déroulé progressivement à partir du 19 mai après deux mois de réparations.

Les volumes totaux de produits pétroliers vendus en 2024 par le groupe Esso S.A.F. s'élèvent à 26,2 millions de m³, en baisse de 0,4 % par rapport à 2023. Les volumes vendus sur le marché intérieur s'élèvent à 17,2 millions de m³, en augmentation de 1,7 % par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe Esso S.A.F. pour l'année 2024 s'élève à 17,9 milliards d'euros, en baisse de 6,7 % par rapport à 2023, reflétant la baisse des prix de marché des produits pétroliers sur la période et des volumes de ventes.

En 2024, les effets stocks sont positifs de 11 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 169 millions d'euros en 2023. Les effets stocks ont un impact significatif sur le résultat opérationnel.

L'année 2024 a été marquée par trois évolutions majeures pour le groupe Esso S.A.F. :

- La cession des activités raffinage et logistique du sud de la France à la société Rhône Énergies

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 11 avril 2024 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, le groupe Esso S.A.F. a cédé au 1er novembre 2024 ses activités de raffinage et de logistique dans le sud de la France à la société Rhône Énergies, dont les actionnaires sont Entara LLC et Trafigura Pte Ltd.

Cette cession, pour un montant net de 468 millions d'euros, comprend la vente de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer (détenue par Esso Raffinage), d'autres actifs détenus par Esso S.A.F. dont les dépôts de Toulouse, Villette-de-Vienne et les inventaires détenus sur les sites cédés.

Dans le cadre de cette cession, les salariés de la société Esso Raffinage et de la société Esso S.A.F. travaillant sur les sites concernés ont été transférés dans la nouvelle entité Rhône Énergies conformément à la réglementation en vigueur.

- Le projet de restructuration des activités de la société ExxonMobil Chemical France

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF), affiliée du groupe ExxonMobil et cliente du groupe Esso S.A.F., a communiqué le 11 avril 2024 son projet d'arrêt définitif du vapocraqueur et ses unités aval de l'usine EMCF de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024.

Ce projet ne concerne pas les opérations de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine. Cependant, il nécessite une adaptation des services mutualisés actuellement fournis par le groupe Esso S.A.F. à EMCF. Après consultation des instances représentatives du personnel, la réorganisation qui en découle sera mise en place d'ici fin 2025 pour un coût estimé à 39 millions d'euros pour le groupe Esso S.A.F. et intégralement pris en charge par EMCF.

- La finalisation de la conversion des stations-service BP à la marque et aux standards Esso.

En 2024, le groupe Esso S.A.F. a investi 100 millions d'euros dont 98 millions d'euros dans les raffineries incluant 45 millions d'euros en capitalisation de coûts des grands arrêts pour entretien. Pour 2025, le groupe prévoit des investissements pour un montant estimé à 110 millions d'euros.

1.2. Évolution prévisible de la situation de la société pour l'année 2025

EMFH a annoncé, le 28 mai 2025, être entrée en négociations exclusives avec la société North Atlantic France SAS en vue de lui céder l'intégralité de ses participations dans Esso S.A.F. et dans EMCF :

- Cette opération envisagée sera soumise aux instances représentatives du personnel compétentes conformément aux dispositions légales applicables ;

- En cas de signature des documents transactionnels définitifs, la réalisation de l'acquisition de l'intégralité de la participation dans ESSO S.A.F. serait soumise à l'obtention de certaines autorisations réglementaires ainsi qu'à la finalisation de certains accords de financement, et devrait intervenir au cours du dernier trimestre de l'année 2025.

La valeur comptable des titres détenus dans les filiales et participation continuera d'être évaluée suivant l'évolution de leur situation.

2. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1. Examen des comptes et résultat de l'exercice

EMFH, ayant une activité de holding, a perçu des distributions de ses filiales et participations suivantes :

- ESSO S.A.F. pour un montant de 159,8 M€ ;
- Infineum France SNC pour un montant de 42,5 M€.

Par ailleurs, EMFH a perçu en 2024 des produits d'intérêts financiers pour un montant net de 12,3 M€ dont 9,9 M€ versés par la filiale EMCF.

Le résultat financier s'établit à 214,6 M€.

Le résultat exceptionnel en 2024 est une perte de 486 M€ et comprend

- Une charge de 550 M€ correspondant à l'annulation des titres EMCF faisant suite à la recapitalisation d'EMCF effectuée en date du 26 novembre 2024 suivie d'une réduction de capital du même montant (coup d'accordéon) afin d'apurer les pertes d'EMCF.
- Une reprise de provision pour risque pour le montant de 64 M€ correspondant à l'amélioration de la situation nette négative de sa filiale EMCF au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, il est constaté un crédit d'impôt pour le groupe EMFH d'un montant de 0,1 M€.

Le résultat net est une perte de 272 M€.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres s'établissent à 752 M€ et la position nette de trésorerie est positive de 10 M€.

Pour procéder à la recapitalisation d'EMCF, l'actionnaire unique ExxonMobil International Holdings BV a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'EMFH pour le montant de 174 M€ en date du 02 août 2024 correspondant à la création de 6 783 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15,25 € par action soit 103 443 495 € d'augmentation du capital social et 70 545 072 euros d'augmentation de la prime d'émission.

Ainsi à la suite de cette augmentation, le capital social d'EMFH s'établit à 1 107 236 620 euros au 31 décembre 2024 contre un capital de 1 003 793 125 euros au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires et le résultat net des principales filiales et participations d'EMFH ont été les suivants :

M€	Chiffre d'Affaires	Résultat Net
ESSO S.A.F.	17 554	(1)
ExxonMobil Chemical France	1 291	(486)
Infineum France	888	89

2.2. Affectation du résultat et dividende

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2024, à savoir :

Report à nouveau avant affectation	(613 575 460,13) €
Résultat net 2024	(271 515 900,67) €
Soit un total de :	(885 091 360,80) €

De la façon suivante :

Affectation à la réserve légale	0,00 €
Dividende	0,00 €
Report à nouveau après affectation	(885 091 360,80) €
Soit un total de :	(885 091 360,80) €

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende Net	Précompte	Total
2021	0 €	-	0 €
2022	0 €	-	0 €
2023	0 €	-	0 €

3. INFORMATIONS

3.1. Actionnariat

La société est détenue à 100 % par la société ExxonMobil International Holdings B.V.

3.2. Charges non déductibles fiscalement

Néant.

3.3. Situation des capitaux propres

Les capitaux propres ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social.

3.4. Délais de paiement

En application de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous rappelons la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan du 31 décembre 2024 par date d'échéance :

- Au 31 décembre 2024, la société n'a pas de dettes fournisseurs, le solde de 8 940,00 euros du poste Fournisseurs étant uniquement constitué de factures non parvenues.

3.5. Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

La société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans entrant dans cette catégorie.

3.6. Ressources incorporelles essentielles

En tant que holding des sociétés du groupe ExxonMobil en France, l'activité d'EMFH est axée sur la détention de participations directes et indirectes dans des sociétés ayant pour objet la réalisation d'opérations commerciales ou industrielles dans le secteur de la pétrochimie.

A ce titre, EMFH détient :

- 100 % d'EMCF, 50 % d'Infineum France SNC et 100 % de SFLA ; et
- 82,89 % d'Esso S.A.F.

A cet égard, les ressources incorporelles essentielles de la société sont avant tout liées aux relations d'affaires privilégiées qu'elle entretient d'une part, avec les sociétés dont elle est actionnaire et d'autre part, avec son propre actionnaire et, plus généralement, avec le groupe ExxonMobil auquel elle appartient.

Ce sont ces ressources qui permettent à EMFH une meilleure valorisation et optimisation de son patrimoine, une meilleure capacité à nouer des contrats stables avec ses parties prenantes, une meilleure capacité à se financer et une meilleure maîtrise des risques dans le cadre de son activité.

3.7. Principaux facteurs de risque

EMFH est exposée à certains facteurs de risques qui sont liés tant à sa nature de holding pour les sociétés affiliées du groupe ExxonMobil en France qu'à l'environnement réglementaire et financier des marchés dans lesquels la société opère.

Ces risques peuvent principalement être classés selon les macro-catégories suivantes, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent être transversales :

- Les risques stratégiques sont associés aux changements à long terme de l'environnement des affaires et aux choix stratégiques, y compris les impacts financiers et non financiers ;
- Les risques financiers regroupent les risques associés aux changements à court terme du marché qui ont une incidence sur les finances, mais qui ne sont pas importants ou pertinents pour la stratégie à long terme (ex. volatilité des prix à court terme, fluctuations des taux de change) ;
- Les risques réglementaires résulteraient d'une non-conformité aux lois et règlements applicables qui serait de nature à exposer EMFH à des sanctions civiles ou pénales et / ou à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

3.8. Objectifs et politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

EMFH n'a pas eu recours à des instruments financiers lors de l'exercice écoulé.

3.9. Événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du rapport de gestion

- **Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine**

À partir du 1er mars 2025, Esso Raffinage a débuté en séquence l'arrêt de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'un grand arrêt planifié. Ces opérations d'arrêt ont été préparées de manière à limiter les nuisances de toutes natures.

Cet arrêt technique programmé permet de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt permettra également de réaliser de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂.

La direction de la raffinerie, en liaison avec les directions des entreprises intervenantes, met en œuvre les moyens nécessaires pour que cet arrêt se déroule en sécurité et en minimisant les nuisances pouvant être causées aux communautés avoisinantes. Le groupe Esso a communiqué cet arrêt à ses clients et entend respecter au mieux ses obligations contractuelles d'approvisionnement pendant la période.

- **Loi de finances pour 2025**

La loi de finances pour 2025 a institué, au titre du premier exercice clos à compter du 31 décembre 2025, une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Celle-ci est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2024 et 2025.

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. étant supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de contribution exceptionnelle lui étant applicable est de 41,2 %. La part de contribution exceptionnelle due en 2025 au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est estimée non significative au vu des résultats 2024 sur la base des textes à date.

- **Annonce du projet de cession des parts EMFH dans Esso S.A.F. et dans EMCF**

EMFH a annoncé, le 28 mai 2025, être entrée en négociations exclusives avec la société North Atlantic France SAS en vue de lui céder l'intégralité de ses participations dans Esso S.A.F. et dans EMCF :

- Cette opération envisagée sera soumise aux instances représentatives du personnel compétentes conformément aux dispositions légales applicables ;
- En cas de signature des documents transactionnels définitifs, la réalisation de l'acquisition de l'intégralité de la participation dans Esso S.A.F. serait soumise à l'obtention de certaines autorisations réglementaires ainsi qu'à la finalisation de certains accords de financement, et devrait intervenir au cours du dernier trimestre de l'année 2025.

- **Projet de reconstitution des capitaux propres d'EMCF**

Après prise en compte de la perte de l'exercice au 31 décembre 2024 de 486 084 141,25 euros, les capitaux propres d'EMCF sont négatifs de 419 681 809,83 euros et sont inférieurs à la moitié de son capital social (37 012 421 euros).

En conséquence, et afin d'améliorer la situation des capitaux propres de la société, EMFH sera consultée sur un projet d'augmentation de capital en numéraire de 397 994 500,00 euros, suivi d'une réduction de capital du même montant pour apurer partiellement les pertes à réaliser avant le 30 juin 2025.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes annuels ;
- approuver les diverses résolutions qui vous seront proposées.



Le Président

